

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU LUNDI 2 OCTOBRE 2023**

**Séance : 19h30**

**Lieu : Salle des Pachottes à SIMANDRES**

<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>	<b>Présentés par</b>
D.2023.81 – 1) Modification de la commission Permanente Intercommunale, « Communication, événementiel, tourisme »	<b>Pierre BALLELIO, Président</b>
D.2023.82 – 2) Modification de la commission Permanente Intercommunale « Mobilités et déplacements »	
D.2023.83 – 3) Modification de la commission Permanente Intercommunale « Finances »	
<b>FINANCES</b>	<b>Présentés par</b>
D.2023.84 – 4) DM n°3 au BP 2023 de la CCPO	<b>Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances</b>
D.2023.85 – 5) Approbation d'une répartition dérogatoire libre dans le cadre du prélèvement du FPIC	
D.2023.86 – 6) Constitution d'une provision pour risques et charges	
D.2023.87 – 7) Durée et seuil minimum d'amortissement des immobilisations en M57	
D.2023.88 – 8) Règlement budgétaire et financier	
D.2023.89 – 9) Exonération d'entreprises de T.E.O.M pour l'année 2024	
<b>PATRIMOINE</b>	<b>Présenté par</b>
D.2023.90 – 10) Transfert du collège Hector Berlioz à Communay dans le patrimoine du Département du Rhône	<b>Jean-Philippe CHONE, Vice-président délégué au patrimoine</b>
<b>LOGEMENT</b>	<b>Présentés par</b>
D.2023.91 – 11) Accord collectif départemental d'attribution des logements sociaux - PDALHPD du Rhône	<b>Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement</b>
D.2023.92 – 12) Convention de veille et de stratégie foncière n°69B093 entre l'EPORA, la commune de Ternay et la CCPO	
D.2023.93 – 13) Convention n°3 d'attribution pour une aide à la rénovation thermique dans le cadre de Ma Prime Rénov' Sérénité	
D.2023.94 – 14) Garantie partielle d'emprunt octroyée à ALLIADE HABITAT 13 Chemin du Devès Ouest à Ternay	

D.2023.95 – 15) Garantie partielle d'emprunt octroyée à ALLIADE HABITAT 3 et 5 rue de la Barbandière à Saint-Symphorien d'Ozon	<b>Nicolas VARIGNY, Vice-président délégué au logement</b>
D.2023.96 – 16) Garantie partielle d'emprunt octroyée pour 8 PLUS et 5 PLAI à la SEMCODA – 50 rue des Barbières à Ternay	
D.2023.97 – 17) Attribution d'une subvention à ALLIADE HABITAT pour 6 PLAI, programme immobilier 13 chemin du Devès Ouest « Le Clos du Devès » à Ternay	
D.2023.98 – 18) Présentation du rapport d'activités 2022 d'EPORA	
<b>VOIRIE</b>	<b>Présentés par</b>
D.2023.99 – 19) Autorisation de signature de l'avenant n°1 à l'accord cadre à bons de commandes pour les prestations intellectuelles de diagnostics préalables et d'assistances techniques, de détection/investigations complémentaires et géoréférencement de réseaux et d'études géotechniques - Lot n°1	<b>Timotéo ABELLAN, Vice-Président délégué à la voirie</b>
D.2023.100 – 20) Charte d'engagement des acteurs des infrastructures de mobilité Rhône – Voirie verte	
<b>SITOM</b>	<b>Présenté par</b>
D.2023.101 – 21) Présentation du rapport d'activités 2022 du SITOM	<b>René MARTINEZ, Conseiller communautaire</b>

**Décisions du Bureau :**

- N° B42.23 : Autorisation de signer le marché n° 2023.26.01 relatif à la conception, rédaction et l'impression de supports de communication – Lot 1 : Conception, rédaction de supports de communication  
Montant : 50 000 € HT/an maximum  
Société : PAGINA COMMUNICATION
- N° B43.23 : Autorisation de signer le marché n° 2023.26.02 relatif à la conception, rédaction et l'impression de supports de communication, Lot 2 : Impression de supports de communication  
Montant : 65 000 € HT/an maximum  
Société : ATELIER MICHAUD ET FILS
- N° B44.23 : Autorisation de signer le marché n° 2023.29.01 relatif à la l'aménagement de la ZAC de Charvas 2 sur la commune de Communay – Lot 1 Défrichement  
Montant : 47 171.80 € HT soit 56 606.16 € TTC  
Société : POTHIER ELAGAGE
- N° B45.23 : Autorisation de signer le marché n° 2023.29.02 relatif à la l'aménagement de la ZAC de Charvas 2 sur la commune de Communay – Lot 2 Plantations  
Montant : 717 515.55 € HT soit 861 018.66 € TTC  
Société : GENEVRAY
- N° B46.23 : Autorisation de signer le marché n° 2023.29.03 relatif à la l'aménagement de la ZAC de Charvas 2 sur la commune de Communay – Lot 3 Traitement de la Renouée du Japon  
Montant : 164 776.00 € HT soit 197 731.20 € TTC  
Société : RHIZOMEX

N° B47.23 : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché n° 2023.09.00 relatif à la reprise de la chaussée et à la création de trottoirs rue des Fontaines à Simandres, lié à la réalisation de travaux supplémentaires  
Montant : 30 841.73 € HT correspondant à 14.47 % du montant du marché initial et le nouveau montant du marché s'élève à 244 043.01 € HT soit 292 851.61 € TTC  
Société : ROGER MARTIN AURA

N° B48.23 : Autorisation de signature de l'acte pour l'acquisition d'une partie des parcelles section A n°1579, 1766 et 1770, sise Rue Tony Garnier à Chaponnay, pour une surface totale de 94 m<sup>2</sup> pour le projet la requalification de la Rue Tony Garnier, ZA du Chapotin à Chaponnay  
Montant : 50€ le m<sup>2</sup> soit 4 700€  
Société : La Banque Postale Leasing et Factoring

**Décisions du Président :**

N°51.23 : Signature de la convention pour la mise à disposition et modalités d'utilisation du gymnase intercommunal Berlioz à Communay  
Montant : à titre gracieux  
Bénéficiaire : Associations

N°52.23 : Signature de la convention pour la mise à disposition et modalités d'utilisation du gymnase intercommunal Ravareil à St Symphorien d'Ozon  
Montant : à titre gracieux  
Bénéficiaire : Associations

N°53.23 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois  
Montant : 1 000 €  
Propriétaire : Privé

N°54.23 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois  
Montant : 1 000 €  
Propriétaire : Privé

N°55.23 : Signature du contrat n° 2023.30.00 relatif à la réalisation de l'audit des voiries de la CCPO  
Montant : 18 620 € HT soit 22 344 € TTC  
Société : GEOPTIS

N°56.23 : Signature de la convention pour le versement d'une aide pour un propriétaire occupant pour le remplacement de son chauffage au bois dans le cadre du Fonds Air Bois  
Montant : 1 000 €  
Propriétaire : Privé